18.—Expansion de la Commission de l'hydro-électricité de l'Ontario, années terminées le 31 octobre 1940-1949

Nota.—Les chiffres des années 1931-1939 figurent à la p. 607 de l'Annuaire de 1950.

Année	Munici- palités desservies	Usagers	Énergie distribuée	Capital de la Commis- sion et actif des services municipaux	
	nombre	nombre	kw	\$	
1940	886 900 902 903 904	748, 232 771, 681 785, 564 797, 258 818, 08 5	1,457,735 1,724,915 1,690,284 1,738,781 1,802,454	449,038,000 467,235,000 483,333,000 487,023,000 492,83 1, 000	
1945	924 944	869,712 910,563 952,853 1,004,127 1,078,221	1,939,505 1,935,972 2,003,139 1,887,317 2,150,231	521,644,000 545,545,000 603,227,000 712,760,000 869,955,000	

19.—Répartition de l'énergie entre les réseaux de la Commission de l'hydro-électricité de l'Ontario, années terminées le 31 octobre 1945-1949

Réseau	1945	1946	1947	1948	1949
	kw	kw	kw	kw	kw
Southern Ontario	1,624,611 102,100 212,794	1,608,823 112,700 214,449	1,684,269 112,585 206,285	$\substack{1,542,975\\132,210\\212,132}$	1,743,973 171,380 234,878
Total	1,939,505	1,935,972	2,093,139	1,887,317	2,150,231

Statistique des services électriques des municipalités urbaines de l'Ontario desservis par la Commission.—Le Rapport annuel de 1949 de la Commission renferme un bilan d'ensemble détaillé ainsi qu'un état de l'exploitation des 315 services électriques urbains qu'elle alimente.

Le bilan indique que la valeur totale des usines passe de \$10,081,469 en 1913 à \$136,745,779 en 1949, et l'actif global, de \$11,907,827 à \$274,484,001. Le passif n'a pas augmenté dans la même proportion que l'actif, passant de \$10,468,352 à un maximum de \$52,685,317 en 1932 et baissant à \$14,139,918 en 1949 en raison du remboursement régulier de la dette, par suite des dispositions concernant les obligations en série ou de l'arrivée à échéance du fonds d'amortissement, et parce que l'expansion du matériel a été défrayée principalement à même les réserves et les surplus sans augmenter le passif fixe des divers services.

L'état de l'exploitation de 1949 montre que 306 des 315 services électriques municipaux visés ont touché des usagers assez de recettes pour couvrir tous les frais d'exploitation, les intérêts, le remboursement de la dette et l'affectation normale à la réserve pour dépréciation tout en réalisant un surplus net de \$3,251,849. Les neuf autres services ont réussi à acquitter à même les recettes tous ces frais, sauf \$55.160 de l'affectation normale à la dépréciation.

Service électrique rural en Ontario*.—Ces dernières années, l'électrification rurale a fait des progrès marqués en Ontario et l'activité de la Commission dans ce domaine

^{*} Les lois concernant l'électrification rurale sont les suivantes: Power Commission Act (S.R.O. 1937, chap. 62), Rural Hydro-Electric Distribution Act (S.R.O. 1937, chap. 64) et Rural Power District Service Charge Act (S.R.O. 1937, chap. 66).